



Est-ce possible d'annuler une vente suite à séparation ?

Par **nina**, le **05/07/2009** à **20:36**

Bonjour, mon ami et moi avons signé un compromis de vente, le délai de rétractation est dépassé et nous nous séparons (l'acquisition commune devait soi-disant régler nos problèmes de couple). Existe-t-il un moyen d'annuler la vente sans être pénalisés au niveau financier, sachant que nous avons obtenu l'accord de la banque concernant le prêt ? Au hasard de mes recherches sur le net, je constate que les avis divergent à ce sujet